

Procès-verbal des délibérations Séance du 14 novembre 2025

L'an 2025 le 14 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Richelieu, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de M. Etienne MARTEGOUTTE, Maire.

Présents : M. Etienne MARTEGOUTTE, Maire,

Mmes : Véronique BACLE, Audrey BARON, Charlotte de BECDELIEVRE, Peggy CASTERMAN, Eliane FROMENTIN, Pascale GIRAULT-DUTEMPLE, Lydia LECLERC, Odile SARDET,
MM : Michel AUBERT, Alcyme DELANNOY, Bernard GABORIT, Jean-François MALECOT, Patrick PENOT, Guy RAIMBAULT.

Absents excusés : Brice COMTET, Marie-Ange de CROUTTE, Edwige FASILLEAU, Farid GIOVANNINI,

Procuration : M. COMTET à Mme BACLE, Mme de CROUTTE à Mme CASTERMAN, Mme FASILLEAU à Mme GIRAULT-DUTEMPLE, M. GIOVANNINI à M. GABORIT.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 15

Date de la convocation : 06/11/2025

Date d'affichage : 06/11/2025

A été nommée secrétaire : Mme Audrey BARON

Objet(s) des délibérations

- Adoption du PV du 26/09/2025- Réf. : 2025-11-01
- Modification des commissions et des représentations – Réf : 2025-11-02
- Bilan sur les observations de la Chambre Régionale des Comptes 1 an après – Réf. : 2025-11-03
- Rapport d'activité 2024 du SMAEP Richelieu-Courcoué – Réf. : 2025-11-04
- Rapport d'activité 2024 du SATESE 37 – Réf. : 2025-11-05
- Bilan de la saison culturelle 2025 – Réf. : 2025-11-06
- Convention avec le Richelais Foot – Réf. : 2025-11-07
- Convention avec l'ANCT – Réf. : 2025-11-08
- Modification des statuts du SATESE 37 – Réf. : 2025-11-09
- Modification des statuts du SIEIL – Réf. : 2025-11-10
- Modification du règlement intérieur de la cantine primaire – Réf. : 2025-11-11
- Contribution complémentaire de solidarité au SDIS – Réf. : 2011-11-12
- Décision modificative n° 2 du budget général 2025 – Réf. 2011-11-13

Le Maire informe le Conseil municipal que le père de Mme Edwige FASILLEAU est décédé lundi dernier et qu'elle est excusée à la présente séance.

Il informe également le Conseil de la démission de M. Bertrand BITAUD et installe Mme Marie-Ange de CROUTTE dans ses nouvelles fonctions de conseillère municipale.

Le Conseil Municipal accepte de retirer de l'ordre du jour la convention de partenariat avec Lire et Dire et d'ajouter la signature d'une convention avec le Collège et le RJS.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/09/2025

Réf. 2025-11-01

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2025 et demande s'il y a des remarques à y apporter.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité, adoptent le procès-verbal de ladite séance.

MODIFICATION DES COMMISSIONS ET DES REPRESENTATIONS

Réf. 2025-11-02

Monsieur le Maire expose :

A la suite de la démission de M. Bertrand BITAUD, et de l'entrée en fonction de Mme Marie-Ange de CROUTTE au sein du conseil municipal, il convient de revoir la composition des commissions ainsi que les représentations de la ville dans les différentes structures intercommunales.

Après en avoir délibéré, les membres procèdent au vote et définissent ainsi les commissions :

Intitulé	Attributions	Vice-Présidence	Membres
<ul style="list-style-type: none">FINANCES-BUDGET-RH	Budget, emprunts, trésorerie, achats, marchés forains, Relations avec les commerçants, organisation des services municipaux	Patrick PENOT	<ul style="list-style-type: none">Véronique BACLEGuy RAIMBAULTPeggy CASTERMANAlcyme DELANNOYMichel AUBERTOdile SARDET
<ul style="list-style-type: none">AFFAIRES SOCIALES – VIE ASSOCIATIVE	Solidarités, relations avec les associations	Véronique BACLE	<ul style="list-style-type: none">Lydia LECLERCEdwige FASILLEAU,Pascale GIRAULTAudrey BARONPatrick PENOTBernard GABORITEliane FROMENTIN
<ul style="list-style-type: none">AFFAIRES SCOLAIRES ET CULTURELLES	Ecoles, collèges, périscolaires, cantine, carte scolaire Espace Richelieu et Musée, Bibliothèque, parcours découverte	Peggy CASTERMAN	<ul style="list-style-type: none">Charlotte de BECDELIEVREVéronique BACLEAlcyme DELANNOYLydia LECLERCAudrey BARONBernard GABORITFarid GIOVANNINI
<ul style="list-style-type: none">URBANISME ET TRAVAUX, EMBELLISSEMENT DE LA VILLE	Travaux, voirie, assainissement, permis de construire, PLU, PSMV, acquisition foncière, Camping, piscine, fleurissement, cimetière	Guy RAIMBAULT	<ul style="list-style-type: none">Michel AUBERTVéronique BACLEEdwige FASILLEAUBrice COMTETJean-François MALECOTMarie-Ange de CROUTTEFarid GIOVANNINI

<ul style="list-style-type: none"> • APPEL D'OFFRES 	Ouverture des offres, attribution des marchés	Patrick PENOT	<ul style="list-style-type: none"> • Guy RAIMBAULT • Odile SARDET • <i>Suppléants :</i> • Marie-Ange de CROUTTE • Brice COMTET • Bernard GABORIT
<ul style="list-style-type: none"> • FOIRES ET MARCHES 	Marchés, marché gourmand, marché de Noël	Pascale GIRAULT-DUTEMPLE	<ul style="list-style-type: none"> • Patrick PENOT • Marie-Ange de CROUTTE • Lydia LECLERC • Eliane FROMENTIN
<ul style="list-style-type: none"> • COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE 	Mise à jour des listes électorales	Lydia LECLERC	<ul style="list-style-type: none"> • Audrey BARON • Charlotte de BECDELIEVRE • Bernard GABORIT • <i>Suppléants :</i> • Marie-Ange de CROUTTE • Alcyme DELANNOY • Pascale GIRAULT

Au niveau intercommunal, il est procédé à la demande du maire au vote pour élire le représentant de la commune.

Mme Marie-Ange de CROUTTE est élue :

- ✓ Membre de la Commission Commerce-Emploi de la Communauté de Communes Touraine-Val de Vienne (CCTVV),
- ✓ Membre de la commission Urbanisme-Habitat-Numérique de la CCTVV.

BILAN SUR LES OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES 1 AN APRES **Réf. 2025-11-03**

Monsieur le Maire expose :

En 2024, la Chambre Régionale des Comptes Centre Val de Loire a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Richelieu.

Le rapport d'observations définitives a été présenté en réunion du conseil municipal du 21 novembre 2024.

L'article 243-9 du Code des juridictions financières prévoit que dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes.

Par lettre du 30 septembre 2025, Madame la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes Centre Val de Loire a demandé au Maire de Richelieu de soumettre au conseil municipal de Richelieu, avant le 21 novembre 2025, un rapport présentant les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Le projet de rapport a été transmis avec la convocation à la réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire présente les actions mises en œuvre pour chacune des observations et recommandations formulées.

[Bernard GABORIT](#) : Quelle est la durée de la convention avec la Chancellerie des Universités de Paris pour la gestion du Parc ?

Maire : La convention a pris effet au 01/01/2023 et est signée pour 1 année reconductible tacitement par période d'un an dans la limite de 5 années.

En réponse à Mme SARDET, Monsieur le Maire informe qu'une réunion de travail a eu lieu avec la Chancellerie le 13 décembre 2024 et un comité de suivi de la convention a eu lieu le 3 juin 2025 dans les locaux de la Chancellerie des Universités de Paris. Une nouvelle réunion du comité de suivi est à programmer pour respecter les termes de la convention.

Bernard GABORIT : quelles sont les demandes de la Chancellerie ?

Maire : La Chancellerie a demandé la présentation à sa commission patrimoine du projet de parcours patrimonial et touristique prévu dans le parc. Au cours de la réunion de suivi, il a été fait un point sur les différents sujets prévus à la convention.

Bernard GABORIT : y a-t-il un intérêt à conserver le fonds lazariste ?

Maire : Ce point sera abordé lors d'un rendez-vous en cours de programmation avec Monseigneur Jordy, Archevêque de Tours. Ce fonds a été mis en sureté dans un bâtiment sain, le cloître ne présentant plus les garanties de conservation suffisantes. Dans le cadre de la convention avec la DRAC, une expertise de ce fonds a été réalisé par le Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance (CESR) basé à l'université de Tours et proposer des orientations sur les mesures de conservation de ce fonds à mettre en place.

Bernard GABORIT : le cloître évoque l'état du cloître. Il faudrait communiquer sur la renommée de St Vincent de Paul dont la renommée est internationale pour trouver des mécènes en vue de sa restauration.

Il ajoute : quels seront les thèmes à inscrire dans la convention à signer avec la DRAC ?

Monsieur le Maire indique qu'une réunion de travail est programmée en décembre prochain pour déterminer les projets à inscrire dans la future convention. Le projet de rénovation intérieure de l'église sera le principal projet patrimonial qui sera proposé d'inscrire (études et travaux). Le projet de convention intégrera des soutiens à des actions culturelles dont la programmation est annuelle ; Les éventuelles suite à donner au projet de regroupement des deux sites muséographiques (en fonction des conclusions de l'étude en cours) et une demande de soutien à un projet de restauration de la bibliothèque lazariste.

Alcyme DELANNOY : Il serait bon de se mettre en relation avec l'ordre St Vincent de Paul pour obtenir des financements pour la restauration de cette bibliothèque lazariste.

Maire : il faut travailler sur un projet de communication afin de pouvoir lancer l'opération de mécénat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte du rapport des actions mises en œuvre suite aux recommandations formulées dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes Centre Val de Loire.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SMAEP Richelieu-Courcoué

Réf. 2025-11-04

Monsieur Michel AUBERT, Conseiller municipal délégué, expose :

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le rapport d'activité fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Ainsi, ont été joints à la convocation à la présente séance :

- Le rapport d'activité 2024 du SMAEP Richelieu-Courcoué

Le Conseil municipal prend acte.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SATESE 37

Réf. 2025-11-05

Monsieur le Maire expose :

De même, il convient de présenter le rapport d'activité 2024 du SATESE 37. Celui-ci a été joint à la convocation à la présente séance.

Le Conseil municipal prend acte.

Le Maire est appelé au téléphone par l'entreprise en charge de l'alarme incendie qui signale une anomalie dans la salle des archives.

Après une brève interruption pour vérifier que tout est en ordre dans la salle des archives, la séance reprend.

PRESENTATION DU BILAN DE LA SAISON CULTURELLE

Réf. 2025-11-06

Mme Peggy CASTERMAN présente le bilan de la saison culturelle 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de ce bilan.

Bernard GABORIT ajoute que « la Gare fait son cinéma » a accueilli 1 500 personnes.

Michel AUBERT propose de publier le bilan sur le site internet

Audrey BARON demande à ajouter la Guinguette à la liste des animations estivales.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE RICHELAIS FOOT

Réf. 2025-11-07

Monsieur PENOT, 1^{er} adjoint, expose :

Dans le cadre de sa politique de soutien aux clubs sportifs, la ville de Richelieu met à disposition de Richelais Foot ses équipements sportifs situés au 11 rue Fontaine Mademoiselle.

Il convient d'actualiser la convention qui organise les modalités de mise à disposition des installations. La convention entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les termes de la nouvelle convention qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2026,
- Charge le Maire de la signer.

ACCOMPAGNEMENT NUMERIQUE – CONVENTION AVEC L'ANCT

Réf. 2025-11-08

Monsieur le Maire expose :

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) est un établissement public de l'Etat créé depuis le 1^{er} janvier 2020 afin de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets.

Dans le domaine numérique, l'ANCT a pour mission d'impulser, d'aider à concevoir et d'accompagner les projets et les initiatives portés notamment par les collectivités territoriales et leurs groupements. Elle favorise le développement des usages et des services numériques dans les territoires.

Dans ce cadre, l'Incubateur des territoires de l'ANCT accompagne les collectivités dans l'accélération de leur transition numérique par le biais d'un accompagnement numérique sur mesure et propose la signature d'une convention. Celle-ci a été envoyée aux membres avec la convocation à la présente séance.

L'accompagnement consiste à :

- identifier et hiérarchiser les besoins de la collectivité en matière de services numériques et de gestion et production de la donnée,
- identifier les solutions numériques adaptées qui répondent à ces besoins et peuvent être déployées sur le territoire,
- formuler des préconisations concernant le déploiement des solutions identifiées,
- identifier les ressources (humaines, financières, partenariales) mobilisables pour ce déploiement.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité sur les termes de cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les termes de cette convention,
- Charge le Maire de la signer.

MODIFICATION DES STATUTS DU SATESE d'Indre-et-Loire

Réf. 2025-11-09

M. Michel AUBERT expose :

Le SATESE a acté le retrait de la commune de Richelieu ainsi que toutes celles appartenant à la communauté de communes Touraine-Val de Vienne à la suite du transfert de la compétence « Eau-Assainissement ».

Il convient donc d'ajuster les statuts du SATESE d'Indre-et-Loire.

L'avis du Conseil Municipal est donc sollicité sur l'adhésion de la CCTVV au SATESE d'Indre-et-Loire en lieu et place de ses 40 communes adhérentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les nouveaux statuts du SATESE d'Indre-et-Loire.

Michel AUBERT précise que la Communauté de Communes Touraine-Val de Vienne dispose désormais de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants au SATESE d'Indre-et-Loire. Il est lui-même suppléant.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIEIL

Réf. 2025-11-10

Monsieur le Maire expose :

L'avis du Conseil Municipal est sollicité sur la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire (SIEIL) qui a délibéré le 7 octobre dernier pour accepter l'adhésion de la Communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les nouveaux statuts du SIEIL.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE DE L'ECOLE PRIMAIRE

Réf. 2025-11-11

Mme Peggy CASTERMAN, 4^{ème} adjointe, présente le dossier.

Dans la continuité de l'organisation mise en place par l'équipe enseignante de l'école Armand-Jean du Plessis, et dans le souci d'harmoniser les pratiques pour une meilleure compréhension et une meilleure adaptation des élèves à la vie scolaire dans son ensemble, le maire propose d'appliquer aux temps périscolaires (cantine et accueil périscolaire) le même dispositif de

coopération parents-agents de surveillance.

Celle-ci résulte de la circulaire ministérielle du 6 juin 1991 décrite dans le message de l'équipe enseignante.

Ainsi, « la présence à l'école représente un engagement et un contrat. Quand ce dernier n'est plus honoré, l'élève est averti et éventuellement sanctionné. »

L'équipe encadrante doit exiger et obtenir de chaque élève un comportement à la mesure de ses capacités.

Désormais, lorsqu'un élève ne respecte pas les consignes ou contrevient aux règles élémentaires de respect, de politesse, d'obéissance et de bonne tenue, ou dont le comportement peut être dangereux pour lui ou pour les autres, devra remplir une fiche de réflexion.

Lorsqu'un élève se montre violent et qu'un adulte en est témoin, une fiche « violence » sera écrite par cet élève expliquant son comportement. Si le même élève écrit 2 témoignages en moins de 7 jours, les parents ou responsables légaux seront prévenus par la mairie, conformément à l'article 10 du règlement intérieur de la cantine et de l'accueil périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les modifications exposées ci-dessus au règlement intérieur de l'accueil périscolaire et de la cantine de l'école Armand-Jean du Plessis.
- Charge le maire de les mettre en œuvre.

CONTRIBUTION COMPLEMENTAIRE DE SOLIDARITE AU SDIS

Réf. 2025-11-12

Monsieur le Maire présente le dossier.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) d'Indre-et-Loire connaît actuellement des difficultés financières.

Cette situation résulte d'un sous-financement structurel du SDIS depuis de très nombreuses années et d'une augmentation de ses besoins pour assurer pleinement l'évolution de ses missions de secours auprès de la population tourangelle identifiées lors de la dernière révision (intervenue au 1^{er} semestre 2025) du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) : risques courants, risques complexes (feux de forêts, inondations, protection du patrimoine...)

La fiche argumentaire, envoyée à chaque membre avec la convocation à la présente séance, expose en détail les raisons de ces difficultés financières.

Le besoin de financement s'élève à 25 millions d'euros sur une période de 10 ans.

Pour y faire faire, le SDIS projette une augmentation des contingents communaux à hauteur de 16 millions d'euros étalées sur une période de 10 ans. Parallèlement, la contribution du Conseil départemental d'Indre-et-Loire devra évoluer sur la même période à hauteur de 9 millions d'euros.

Pour 2026, le SDIS d'Indre-et-Loire doit faire face à un besoin de financement complémentaire de 4 millions pour équilibrer la section de fonctionnement de son budget.

Pour y parvenir, le SDIS sollicite auprès des communes le versement d'une contribution complémentaire volontaire d'un montant de 6,20 € par habitant, soit pour la ville de Richelieu, un montant de **10 044 €**.

Pour rappel, la ville de Richelieu contribue actuellement à hauteur de 31 239 € par an au financement du SDIS d'Indre-et-Loire (le calcul du contingent communal repose sur deux critères : la population DGF et le potentiel fiscal).

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'approbation ou pas du versement de cette contribution complémentaire volontaire pour financer le SDIS d'Indre-et-Loire.

La trajectoire budgétaire future nécessitera une progression des contributions communales ou intercommunales et départementales pour faire face aux nouvelles dépenses obligatoires et aux nouveaux enjeux de protection des populations.

Pour déterminer l'évolution de ces contributions pour les années suivantes, le SDIS a mis en place un groupe de travail visant à travailler sur :

- l'évolution de la composition du conseil d'administration
- la révision du modèle de calcul des contingents
- la définition d'une trajectoire financière soutenable pour les financeurs du SDIS

Les conclusions de ces travaux devraient déboucher sur la mise en place d'une proposition de convention pluriannuelle de versement d'une contribution de solidarité communale signée entre les communes ou les intercommunalités et le SDIS d'Indre-et-Loire.

*Odile SARDET : Et quid des communes qui refusent de payer la contribution de solidarité ?
Monsieur le Maire répond que c'est toute la fragilité du dispositif. C'est la solidarité qui œuvrera.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le versement par la commune de Richelieu d'une contribution complémentaire de solidarité au S.D.I.S. d'un montant de 6.20 € par habitant en 2026.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET GENERAL 2025

Réf. 2025-11-13

Monsieur PENOT, 1^{er} adjoint, présente le dossier.

D'une part :

Les études réalisées pour la commune ont été enregistrées au compte 203 du budget général 2025 conformément à la nomenclature de la comptabilité M57.

Celle concernant le Parcours touristique et patrimonial a été suivie de travaux qui sont aujourd'hui terminés.

Par conséquent, il convient de passer les écritures comptables relative à l'étude correspondante du compte 203 au compte 2181 et de commencer les amortissements.

Pour ce faire, le maire propose au Conseil de modifier le budget général 2025 comme suit :

Dépenses d'Investissement : 041-203-169	+ 60 500 €
Recettes d'investissement : 041-203-169 :	+ 60 500 €

D'autre part :

Les crédits concernant les charges de personnel se montrent insuffisant en raison du remplacement d'agents en arrêt de travail. Ils sont compensés par les remboursements de l'assurance maladie.

Il est donc proposé au conseil municipal d'effectuer les modifications suivantes :

Dépenses de fonctionnement : Article 6218 :	+ 12 000 €
Recettes de fonctionnement : Article 6419 :	+ 12 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les propositions du maire et adopte la modification du budget général 2025.

CONVENTION AVEC LE COLLEGE ET LE R.J.S.

Réf. 2025-11-14

Monsieur le Maire présente le projet.

Une section sportive Football a été créée au sein des classes de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} du Collège du Puits de la Roche de Richelieu.

Une convention de partenariat a donc été rédigée avec le Collège du Puits de la Roche et le Regroupement Richelais Jeunesse Sportive (RJS) pour mettre à disposition les équipements nécessaires à cette section sportive, dans le respect du schéma directeur de la Fédération Française de Football et de la Ligue du Centre de Football.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention de partenariat avec le Collège du Puits de la Roche et le RJS,
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de la signer.

Compte-rendu de l'utilisation des délégations du Maire :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas utilisé le droit de préemption lors des cessions des parcelles ci-après :

N° DIA	Parcelles cadastrales	Adresse	Nature du bien	Surface en m2
202529	OC 882	21 rue Bourbon	Habitation	75
202530	OD 384	Impasse du plan d'eau	Terrain à bâtir	1 127
202531	OD 370 + OD 373	Impasse de la grenouillère	Terrain à bâtir	1 250
202532	OC 833 + OC 834 + OC 835 + OC 836	47 rue Henri Proust	Habitation	482
202533	OC 465	1 Grande rue	Habitation	48
202534	OC 1387	9 rue Jarry	Habitation	658
202535	AC 215	27 route de Loudun	Habitation	675

- Un virement de crédit a été signé le 7 octobre pour permettre l'achat de matériel informatique à l'école maternelle (1 800 € pris sur des travaux non réalisés en opération non affectée).
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a déposé une demande de subvention au titre du Fonds Vert pour l'aménagement de la Place des Religieuses.

- Patrick PENOT, 1^{er} adjoint, rend compte aux membres du conseil municipal de la procédure de consultation de renouvellement des marchés assurances.

Assurance	Ancien Assureur	Nouvel Assureur	BILAN
LOT 1 : Dommages aux biens	SMACL	SMACL	- 783,09 €
	20 985,29 €	20 202,20 €	
LOT 2 : Responsabilité civile	SMACL	SMACL	1 526,86 €
	3 594,48 €	5 121,34 €	
LOT 3 : Véhicules à moteur	SMACL	GROUPAMA	- 4 528,42 €
	9 983,57 €	5 455,15 €	
LOT 4 : Protection Juridique	SMACL	SOFAXIS / SHAM	56,02 €
	551,72 €	607,74 €	
LOT 5 : Tous risques expositions	SARRE ET MOSELLE	SARRE ET MOSELLE	3,09 €
	1 632,00 €	1 635,09 €	
> Total	36 747,06 €	33 021,52 €	- 3 725,54 €

- Le Maire informe que sur la base des résultats de cette consultation, il a signé les marchés relatifs aux assurances de la commune couvrant la période du 1^{er} janvier 2026 au 31/12/2029 avec les entreprises suivantes :

Communication du Maire :

- ✓ Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la ville de Richelieu a obtenu une subvention de 2 660 € du Conseil départemental d'Indre-et-Loire pour la restauration de la statue « Fleuve ».
- ✓ Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le 21 octobre dernier, avec Patrick PENOT, le Maire a reçu les gérantes des deux pharmacies de Richelieu (Hélène CASAROLI, Isabelle ROBIN et Aline AUGER). Au cours de cet entretien, elles ont informé avoir obtenu l'accord de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour se regrouper sur l'officine de la Place du Marché. Cette fusion/absorption aura lieu dans le courant du 1^{er} semestre 2026.

Cette évolution résulte d'un projet réfléchi entre les pharmaciennes et les autorités de santé et permet d'assurer la pérennité du service pharmaceutique dans le centre-ville de Richelieu. Le regroupement permet d'anticiper les difficultés de demain (pénurie de pharmaciens, contraintes économiques...) afin de garantir une présence à long terme.

- ✓ Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'installation de deux nouveaux professionnels de santé à la MSP du Pays de Richelieu :
 - Arrivée de M. DESPRES Hamza, kiné, le 06/10/2025 en collaboration avec Mme POUSSE
 - Arrivée de M. FERREIRA Telmo, dentiste en pratique exclusive de l'orthodontie au 1^{er}.12.2025 (en collaboration avec M. MAGALAHES)
 - Départ du Docteur Arnaud SACCOMANDI au 31/12/2025.

- ✓ Guy RAIMBAULT, 3^{ème} adjoint, fait un point sur les travaux :
 - Travaux de réhabilitation du logement de l'école maternelle qui servira de logement pour les saisonniers
 - Pose des dispositifs pour le pilotage automatisé des chauffages de la mairie, de l'école maternelle et de la cantine.
 - Reprise des travaux du parcours touristique et patrimonial auprès de la Fausse Porte prévue en janvier,
 - La pose des plaques de rue est prévue en fin d'année,

- ✓ Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur le nouveau calendrier de livraison de la nouvelle gendarmerie prévue pour fin 2026. Val Touraine Habitat, Maître d'ouvrage du projet a dû faire face à une nouvelle défaillance d'une entreprise.

- ✓ Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur le déploiement de la fibre optique sur la commune :
 - 1607 prises éligibles (sur 1646), soit 97 %
 - 671 clients raccordés (taux de pénétration : 41 %)
 - 1 raccordement complexe en recherche de solution.

- ✓ Peggy CASTERMAN, 4^{ème} adjointe, présente le tableau d'évolution des effectifs dans les différents établissements scolaires de la ville
- ✓ Monsieur le Maire présente les cadeaux offerts par la ville de Richelieu (Québec) lors du voyage de la délégation richelaise en juillet dernier.
- ✓ Pascale GIRAULT, conseillère municipale, fait un point sur la préparation du marché de Noël : présentation du programme du samedi et du dimanche ainsi que du plan des différents stands (+ de 60). Le montage aura lieu le jeudi 4 décembre et le démontage dès le lundi 8 décembre.

Monsieur le Maire informe sur l'agenda des prochaines semaines :

- ✓ La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 19 décembre 2025 à 20 h
- ✓ Le vendredi 19 décembre 2025 à 18h : Pot de Noël avec les agents de la ville
- ✓ Samedi 6 et Dimanche 7 décembre : marché de Noël à Richelieu
- ✓ Samedi 17 janvier 2026 : cérémonie des Vœux
- ✓ Samedi 7 février 2026 : marché aux truffes de Richelieu et chapitre.
- ✓ Dimanche 15 et dimanche 22 mars : élections municipales

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de question orale, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h.

Liste récapitulative des délibérations		
N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	2025-11-01	Approbation du PV de la séance du 27/06/2025
2	2025-11-02	Modification des commissions et des représentations
3	2025-11-03	Bilan sur les observations de la Chambre Régionale des Comptes 1 an après
4	2025-11-04	Présentation du rapport d'activité 2024 du SMAEP Richelieu-Courcoué
5	2025-11-05	Présentation du rapport d'activité 2024 du SATESE 37
6	2025-11-06	Bilan de la saison culturelle 2025
7	2025-11-07	Convention avec le Richelais Foot
8	2025-11-08	Convention avec l'ANCT

09	2025-11-09	Modification des statuts du SATESE 37
10	2025-11-10	Modification des statuts du SIEIL
11	2025-11-11	Modification du règlement intérieur de la cantine primaire
12	2025-11-12	Contribution complémentaire de solidarité au SDIS
13	2025-11-13	Décision modificative n° 2 du budget général 2025
14	2025-11-14	Convention avec le collège et le RJS

En mairie, le 14/11/2025

Le Maire

Etienne MARTEGOUTTE

La secrétaire de séance

Audrey BARON